

Avril 2025

Politique d'engagement

Table des matières

1. PREAMBULE	3
1.1. La philosophie de l'engagement chez Mansartis	3
1.2. Champ d'application	3
1.3. Les thématiques d'engagement chez Mansartis	3
1.4. Moyens humains et techniques mis en œuvre	4
2. MODALITES DE DIALOGUE.....	6
2.1. Le dialogue direct avec les entreprises	6
2.2. Les engagements collectifs	7
3. LA POLITIQUE DE VOTE ACTIVE.....	9
4. LE PROCESSUS D'ESCALADE	10
5. GOUVERNANCE.....	12
6. RAPPORTS D'ENGAGEMENT	13

1. PREAMBULE

1.1. La philosophie de l'engagement chez Mansartis

Mansartis fait de l'engagement un outil à part entière dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, venant ainsi enrichir d'autres démarches telles que la sélection basée sur les critères ESG, la politique d'exclusion et la politique de gestion des controverses.

Bien que notre poids au capital ou en tant que créancier dans les sociétés en portefeuille soit limité, l'engagement ESG reflète notre volonté de cohérence avec nos convictions. Nous pensons que notre rôle est de contribuer, à notre échelle, à faire progresser les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Dans son dialogue avec les entreprises, Mansartis cherche à établir et développer une relation constructive afin d'obtenir des informations sur leurs politiques et pratiques ESG et promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières.

L'engagement au sein de Mansartis se concrétise autour de trois axes :

- Le dialogue individuel avec les entreprises
- Les engagements collaboratifs
- La politique de vote active

Mansartis assure le suivi des engagements réalisés – individuels et collectifs – et communique sur son site internet son rapport d'engagement annuel. Les engagements réalisés dans le cadre du Label ISR font l'objet d'un suivi particulier.

1.2. Champ d'application

La politique d'engagement de Mansartis s'applique à l'ensemble des fonds labellisés ISR gérés par la société de gestion.

1.3. Les thématiques d'engagement chez Mansartis

Mansartis met en œuvre des engagements en lien avec les objectifs ESG des fonds ISR qui sont définis en cohérence avec les enjeux majeurs propres à chaque zone géographique d'investissement, ou en lien direct avec la thématique spécifique du fonds.

Nom des fonds	1^{er} indicateur	2^{ème} indicateur
Mansartis Amérique ISR	Intensité Carbone	Politique de réduction des GES
Mansartis Asie ISR	Intensité Carbone	Exigences sociales envers les fournisseurs
Mansartis Investissements ISR	Intensité Carbone	Politique de réduction des GES
Mansartis Japon ISR	Intensité Carbone	% d'indépendance des administrateurs au Conseil d'administration
Mansartis Tervativ ISR	Intensité Carbone	Politique de réduction des GES
Mansartis Zone Euro ISR	Intensité Carbone	Politique de réduction des GES

Les enjeux environnementaux, et plus particulièrement ceux liés au **climat**, font partie intégrante de l'ADN de Mansartis. L'engagement climatique représente un levier stratégique essentiel pour inciter les entreprises à adopter une trajectoire conforme aux objectifs des Accords de Paris.

Dans cette perspective, Mansartis a choisi d'instaurer un dialogue actif avec **les entreprises européennes et américaines** sur les questions climatiques, afin d'accompagner et d'accélérer leur transition vers une économie bas-carbone. Mansartis encourage ainsi les entreprises à **élaborer des plans de transition climatique robustes et crédibles**, permettant une adaptation durable de leurs activités et de leurs pratiques à un scénario limitant le réchauffement climatique à moins de 2°C, conformément aux engagements des Accords de Paris.

Pour les entreprises de la **zone Asie** outre à la transition **environnementale** une attention particulière est apportée aux **pratiques sociales** responsables dans leurs relations avec les parties prenantes, en particulier les fournisseurs. Ce double regard traduit les enjeux structurels de la région : d'une part, un **besoin croissant de réduction de l'intensité carbone** dans un contexte de forte croissance ; d'autre part, des **risques sociaux importants tout au long des chaînes de valeur**.

S'agissant des **entreprises japonaises** en complément **des enjeux climatiques** l'accent est mis sur la modernisation de leurs pratiques de **gouvernance**. Historiquement, les sociétés japonaises se caractérisent par des structures de gouvernance internes et des liens capitalistiques croisés. Une gouvernance défaillante y est fréquemment associée à des dérives stratégiques, à une allocation inefficace du capital ou à des conflits d'intérêts non maîtrisés.

1.4. Moyens humains et techniques mis en œuvre

La politique d'engagement de Mansartis repose sur une mobilisation complète des équipes de gestion et d'analyse. Tous les analystes financiers et gérants de portefeuille sont directement impliqués dans l'identification des enjeux de durabilité prioritaires, la conduite du dialogue avec les entreprises, ainsi

que dans le suivi des actions d'engagement. Cette démarche intégrée favorise une compréhension fine et cohérente des enjeux de durabilité au cœur des décisions d'investissement.

Pour assurer un suivi rigoureux et traçable des actions d'engagement, un fichier de pilotage centralisé (Excel) a été mis en place. Il recense l'ensemble des démarches entreprises : campagnes d'engagement thématiques, dialogues bilatéraux, réponses des entreprises. Ce document est actualisé en continu, partagé avec toutes les parties prenantes internes, et revu semestriellement.

En complément, Mansartis s'appuie sur des prestataires reconnus en matière de données extra-financières :

- **Sustainalytics** (Morning Star) : permet d'obtenir les notes ESG consolidées des entreprises en portefeuille, d'évaluer les plans de transition climatique des entreprises en portefeuille, tant en termes d'alignement climatique qu'en termes d'objectifs carbone et de suivre les controverses des entreprises en portefeuille.
- **S&P Trucost** : Mansartis s'appuie également sur les travaux de la société Trucost pour analyser et calculer les émissions de gaz à effet de serre des émetteurs de titres financiers. L'intensité carbone des portefeuilles est calculée grâce à leurs outils et sur la base de leurs analyses.
- **SBTi** : La validation des scénarios climatiques des entreprises effectuée par le SBTi. Le SBTi est une initiative qui valide en toute indépendance que les objectifs des entreprises en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre soient compatibles à l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

2. MODALITES DE DIALOGUE

2.1. Le dialogue direct avec les entreprises

Le dialogue direct avec les entreprises repose sur deux piliers complémentaires : les campagnes d'engagement thématique menées chaque année, et les actions spécifiques alignées avec les exigences du Label ISR.

Campagne thématique annuelle

Mansartis s'efforce d'encourager les entreprises détenues dans les portefeuilles de ses fonds labélisés ISR à renforcer leurs politiques et pratiques ESG, en instaurant des campagnes annuelles de sensibilisation sur des thématiques ESG ciblées, menées principalement par voie de mailing. Ainsi, ces dernières années, les campagnes ont consisté à encourager les entreprises à rejoindre le Pacte Mondial des Nations Unies (2022), à s'engager auprès du SBTi pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (2023), ou encore à améliorer la gestion de leurs controverses ESG (2024).

Engagements spécifiques

Conformément aux exigences du Label ISR, un engagement est mis en œuvre dans les cas suivants :

- **Indicateurs de surperformance** : Lorsqu'un émetteur en portefeuille ne publie pas un ou plusieurs des indicateurs de performance sélectionnés par Mansartis dans le cadre du suivi de la stratégie ISR, nous établissons un contact direct afin de l'inciter à rendre ces informations publiques.
- **Plan climat** : Lorsqu'un décalage significatif est constaté entre les objectifs climatiques annoncés par l'émetteur et les trajectoires observées, Mansartis engage un dialogue approfondi pour comprendre les raisons de cet écart et encourager la mise en place de mesures correctrices.
- **Emetteurs les moins bien notés** : Les émetteurs en portefeuille figurant parmi les 25 % les moins bien notés de l'univers d'investissement initial (puis 30 % à partir du 1er janvier 2026) font l'objet d'un engagement ciblé. Toutefois, en raison de la méthodologie de notation de Sustainalytics, certains émetteurs peuvent figurer parmi les plus mal classés de l'univers global tout en se situant parmi les mieux notés de leur sous-industrie. Pour tenir compte de cette réalité sectorielle, Mansartis limite ces engagements à ceux des émetteurs figurant également parmi les 50 % les moins bien notés de leur sous-industrie. Cette approche vise à concentrer les efforts d'engagement sur les entreprises les plus en retard relativement à leurs pairs.

- **Controverses** : Lorsqu'une controverse majeure (niveau 4 selon Sustainalytics) est identifiée, Mansartis peut initier un dialogue approfondi avec l'entreprise concernée, en cohérence avec les enjeux majeurs propres à chaque zone géographique d'investissement, ou en lien direct avec la thématique spécifique du fonds, telle que présentée au point 1.3 de la présente politique. L'objectif est d'évaluer la qualité des politiques, procédures et mesures correctives mises en œuvre par la société pour faire face à l'enjeu ESG identifié.

2.2. Les engagements collectifs

L'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques problématiques au sein d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises, puis à initier un dialogue collectif afin de demander une transparence accrue sur une problématique ESG donnée, et, si nécessaire, l'adoption de mesures correctives.

Mansartis s'engage dans des actions collaboratives depuis plusieurs années, en cohérence avec les objectifs ESG de ses fonds. Ces engagements portent **notamment sur les enjeux climatiques**, thématique centrale dans la politique d'investissement responsable de la société. Ce type d'initiative peut prendre la forme :

Participation à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières :

- A ce titre, Mansartis est **signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** depuis 2018. Mansartis a réalisé son **premier reporting PRI en 2019**, renforçant ainsi la transparence de sa démarche et sa volonté d'alignement avec les meilleures pratiques internationales.
- Mansartis est également adhérent de l'**Association Française de la Gestion financière (AFG)**, qui, en partenariat avec le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)**, œuvre à la promotion des bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à l'essor de l'ISR dans l'industrie de la gestion d'actifs, tant en France qu'au niveau européen. Mansartis siège à la **Plénière Investissement Responsable de l'AFG**, contribuant ainsi aux réflexions collectives et à l'élaboration de standards sectoriels en matière d'ESG.

Déclaration publique conjointe, visant à exercer une pression constructive et concertée :

Initiatives collaboratives	Promoteurs	Dates
Dépôt d'une résolution à l'AG de Stellantis afin de revenir sur le procédé des "special voting shares".	PhiTrust	08/02/2023

Envoi d'une lettre commune signée par l'ensemble des investisseurs participants :

Tribunes	Promoteurs	Dates
Tribune « Say On Climate »	Forum pour l'Investissement Responsable	12/04/2022
Tribune « Say On Climate » 2023	Forum pour l'Investissement Responsable	06/03/2023
Tribune en faveur d'une régulation plus robustes contre le travail forcé.	investor Alliance For Human Right	23/03/2023
Tribune en faveur d'un outil législatif contraignant au niveau international afin de mettre fin à la pollution plastique	UNPRI	07/03/2024
Tribune en faveur de plans climat ambitieux	Forum pour l'Investissement Responsable	12/03/2025

3. LA POLITIQUE DE VOTE ACTIVE

Conformément à sa politique d'exercice des droits de vote, **Mansartis Gestion** exerce les droits attachés aux titres détenus par les fonds communs de placement dont elle assure la gestion.

Renforcement du rôle d'investisseur responsable

En 2019, Mansartis a renforcé son positionnement en tant qu'investisseur responsable en **étendant sa politique de vote à l'ensemble des titres**, sans distinction de quantité détenue ni de zone géographique. Ce changement marque une évolution significative : jusqu'en 2018, Mansartis ne votait pas pour les sociétés dont le siège social se situait en dehors de France.

Pour mettre en œuvre cette politique élargie, Mansartis s'est appuyée sur l'expertise d'un prestataire externe reconnu à l'échelle mondiale : **Institutional Shareholder Services (ISS)**. Ce partenariat, initié en 2019, repose sur l'adoption de la « **Sustainability Policy** » élaborée par ISS.

Objectifs de la politique de vote

Les lignes directrices de la « **Sustainability Policy** » visent à :

- promouvoir la **pérennité** et la **création de valeur à long terme** des entreprises ;
- encourager les **bonnes pratiques de gouvernance** ;
- intégrer les enjeux **environnementaux** et **sociaux** dans les processus décisionnels ;
- favoriser la **publication** et la **transparence du reporting** des entreprises concernant leur gestion des problématiques de développement durable.

Accès aux documents

La politique de vote complète, ainsi que le dernier rapport de vote au niveau de la société de gestion, sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote.pdf>

Rapport de vote par OPC labellisés ISR :

<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Amerique-ISR.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Asie-ISR.pdf>

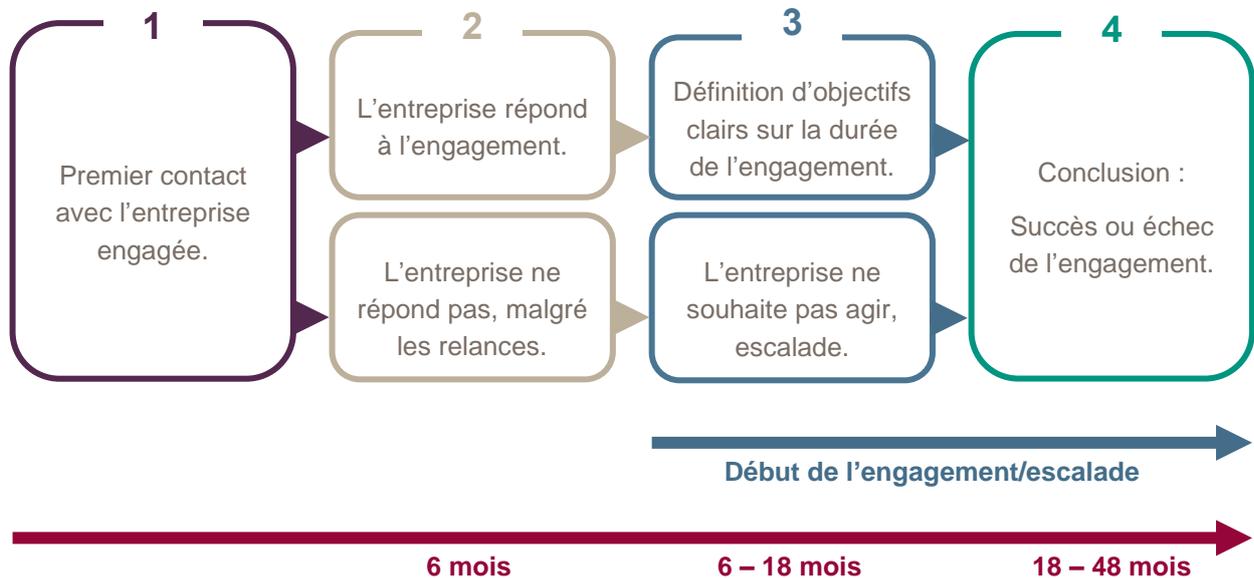
<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Investissements-ISR.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Japon-ISR.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Ternativ-ISR.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/Rapport-de-vote-Mansartis-Zone-Euro-ISR.pdf>

4. LE PROCESSUS D'ESCALADE



Le poids de Mansartis en tant qu'investisseur peut s'avérer limité, et ne susciter aucune réponse de la part de l'entreprise engagée. Dans ce cas-là, Mansartis maintient un suivi qualitatif du sujet engagé via les publications publiques de l'entreprise, ou des sources d'informations externes (ex : médias, rapports d'ONG, études sectorielles), et ce, sur le même horizon temporel qu'un engagement actif.

Cependant, lorsque le dialogue engagé avec l'entreprise ne porte pas ses fruits, Mansartis se réserve la possibilité d'utiliser des outils d'escalade. Ces outils se différencient selon qu'ils relèvent du dialogue renforcé, d'actions publiques en AG, ou encore d'actions de gestion interne :

- **Dialogue renforcé :** mails et rencontres ; engagements collaboratifs avec d'autres investisseurs.
- **Action(s) publique(s) :** dépôt de résolution en AG, Mansartis se réserve le droit d'adhérer ou non sous condition d'une analyse plus approfondie.
- **Actions internes de gestion :** suivi renforcé au Comité Engagement ; non-renforcement de la valeur, soit un blocage à l'achat ; désinvestissement.

Si l'entreprise engagée ne montre pas de réceptivité et/ou ne progresse pas sur le sujet engagé, malgré un processus d'escalade :

- Entre 6 mois et 3 ans : Mansartis s'engage à exercer un suivi accru sur le sujet et la valeur en portefeuille.

- Après 3 ans : Mansartis s'engage à ne pas renforcer la position dans cette valeur au sein de ses portefeuilles (blocage d'achat).
- Après 5 ans, alors Mansartis s'engage à désinvestir de cette valeur dans ses portefeuilles. Le délai pour vendre la valeur sera jugé de manière qualitative et justifiée dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts des OPC concernés.

Dans le cadre des exigences du Label ISR, certaines catégories d'engagement sont soumises à un **délai d'escalade maximum de 3 ans** :

- les engagements concernant l'amélioration de note des 25% (puis 30%) plus mauvaises valeurs de l'univers ;
- les engagements concernant les plans de transition climatique non crédibles, et pour 20% des émetteurs (en termes de poids) faisant l'objet d'une vigilance renforcée.

5. GOUVERNANCE

Mansartis s'est doté d'un **Comité Engagement**, afin de piloter et d'appliquer la politique d'engagement.

Le Comité Engagement se réunit semestriellement. Ses missions sont les suivantes :

- Analyse et suivi des controverses de niveau 4 des valeurs en portefeuille (cf. *Politique Gestion des Controverses de Mansartis*).
- Déploiement et suivi des engagements vis-à-vis des entreprises en portefeuilles, en particulier celles qui présentent des risques ESG tels que définis dans le 2. *Champ d'application du présent document*.
- Coordination des engagements collaboratifs.
- Coordination des décisions d'escalade.

Le Comité Engagement inclut :

- **Guillaume JALENQUES DE LABEAU**, CFA – Président Directeur Général
- **Nourane CHARRAIRE** – Directrice de la Gestion, gérante Actions Zone Euro et gestion diversifiée
- **Joachim JAN**, CFA – Directeur de la Gestion Actions, gérant Actions Asie, Japon et Thématiques
- **Laurent DELIENNE** – Directeur de la Gestion Diversifiée, Allocataire d'Actifs, Référent ISR
- **Grégoire GINOUX** – Gérant Actions Amérique
- **Nadia BENSACI** – Gérante Obligataire
- **Amandine CAILLIERET** – Analyste ESG, en charge de la Zone Euro
- **Daniela IACHINI** – RCCI

Tous les Comités font l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'échelle de Mansartis Gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique d'engagement ESG, des contrôles internes sont régulièrement réalisés par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) afin de garantir la conformité et l'efficacité des actions menées.

6. RAPPORTS D'ENGAGEMENT

Mansartis publie chaque année un rapport d'engagement qui retrace les actions menées au cours de l'année, qu'il s'agisse de dialogues individuels avec les entreprises, de participations à des initiatives collaboratives ou de résolutions soutenues lors des assemblées générales.

Les rapports d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-europe.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-japon.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-asie.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-investissements.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-amerique.pdf>

<https://www.mansartis.com/assets/files/engagement-ternativ.pdf>